

Département de l'Allier

République Française



**MAIRIE DE
SAINT-POURCAIN-SUR-SIOULE**

**COMPTE-RENDU DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 04 OCTOBRE 2018

Document affiché à l'Hôtel de Ville le
en application des dispositions de l'article L.2121-25
du Code Général des Collectivités Territoriales

Le Maire,

ACTES

L'an deux mille dix-huit, le quatre octobre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Saint-Pourçain-sur-Sioule s'est assemblé à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Bernard COULON – Maire, à la suite de la convocation faite par ce dernier le 20 septembre 2018.

Présents : Mesdames et Messieurs Bernard COULON – Maire, Emmanuel FERRAND, Roger VOLAT, Sandra MONZANI, Christophe GIRAUD, Chantal CHARMAT, – Adjoints, Danièle BESSAT, Andrée LAFAYE, Bernard DELAVAUT, Marie-Claude LACARIN, Guy BONVIN, Philippe CHANET, Chantal REDONDAUD, Eric CLEMENT, Muriel DESHAYES, Benoît FLUCKIGER, Sylvie THEVENIOT et Jérôme THUIZAT.

Excusés : Madame Christine BURKHARDT qui a donné pouvoir à Monsieur Emmanuel FERRAND
Madame Nicole POLIGNY qui a donné pouvoir à Monsieur Christophe GIRAUD
Madame Estelle GAZET qui a donné pouvoir à Monsieur Roger VOLAT
Madame Françoise DE GARDELLE qui a donné pouvoir à Madame Andrée LAFAYE
Monsieur Bruno BOUVIER qui a donné pouvoir à Monsieur Bernard COULON
Monsieur Claude RESSAUT qui a donné pouvoir à Monsieur Eric CLEMENT
Monsieur Durand BOUNDZIMBOU-TELANSAMOU qui a donné pouvoir à Monsieur Guy BONVIN
Monsieur Thierry GUILLAUMIN qui a donné pouvoir à Monsieur Jérôme THUIZAT
Madame Hélène DAVIET qui a donné pouvoir à Madame Sylvie THEVENIOT

Absents :

Quorum : Dix-huit Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice de l'assemblée communale, lesquels sont au nombre de vingt-sept

Secrétaire : Monsieur Benoît FLUCKIGER

Monsieur Bernard COULON accueille les participants.

Il rend compte des Décisions prises par ses soins en vertu de la délégation consentie par le Conseil Municipal.

Il propose de procéder à l'adoption du procès-verbal de la réunion du 26 juin 2018, ce qui est fait à l'unanimité.

Acte : **Délibération n° 01 du 04 octobre 2018 (20181004_1DB01) :**
Droit de Prémption Urbain – Extension du périmètre

Objet : **2.3 Droit de prémption urbain**

Afin de permettre la mise en œuvre de projets d'aménagements destinés au développement des équipements publics sur ce secteur autour de la cité scolaire et du complexe sportif de la Moutte, le Conseil Municipal unanime décide d'instaurer un Droit de prémption urbain (DPU) sur les parcelles cadastrales suivantes : AC 63, 64, 65, 66, 67, 78, 154 et 155.

Acte : **Délibération n° 02 du 04 octobre 2018 (20181004_1DB02) :**
Domaine – Cession de terrain aux Cordeliers

Objet : **3.2 Aliénations**

Vu l'estimation préalable du Service d'évaluation domaniale en date du 13 août 2018, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité la vente au profit de la S.A.R.L. CENTRALE ELECTRIQUE DE LA CARMONE de la parcelle cadastrée sous les références YI 371 pour 752 m² (et figurée en jaune sur le plan ci-dessous) au prix de 1.000 € aux fins de construction d'une passe à poissons.

Acte :	Délibération n° 03 du 04 octobre 2018 (20181004_1DB03) : Domaine public – Mise en accessibilité de l'arrêt de cars de l'Avenue Pasteur
Objet :	3.5 Autres actes de gestion du domaine public

Le Conseil Municipal unanime autorise la signature du projet de Convention qui lui est soumis par la Région Auvergne-Rhône-Alpes en vue de la réalisation de travaux de mise en accessibilité de l'arrêt de cars de l'Avenue Pasteur qui seraient réalisés par le Département de l'Allier dans le cadre de la Convention de délégation conclue le 31 août 2017 pour l'organisation des transports non-urbains et des transports scolaires entre la Région et le Département.

Acte :	Délibération n° 04 du 04 octobre 2018 (20181004_1DB04) : Domaine - Constitution de servitude au profit d'ENEDIS
Objet :	3.6 Autres actes de gestion du domaine privé

Le Conseil Municipal unanime autorise la signature du projet de Convention à intervenir avec ENEDIS pour la constitution d'une servitude sur les parcelles cadastrées sous les références AB 118 et AB 130 et sises 121 Rue des Acacias de canalisations et différents ouvrages du réseau de distribution électrique.

Acte :	Délibération n° 05 du 04 octobre 2018 (20181004_1DB05) : Domaine - Constitution de servitude au profit d'ENEDIS
Objet :	3.6 Autres actes de gestion du domaine privé

Le Conseil Municipal unanime autorise la signature du projet de Convention à intervenir avec ENEDIS pour la constitution d'une servitude sur la parcelle cadastrée sous les références AC 188 et sise 4 Rue de la Passerelle de canalisations et différents ouvrages du réseau de distribution électrique.

Acte :	Délibération n° 06 du 04 octobre 2018 (20181004_1DB06) : Domaine - Constitution de servitude au profit de GRDF
Objet :	3.6 Autres actes de gestion du domaine privé

Le Conseil Municipal unanime autorise la signature du projet de Convention à intervenir avec GRDF pour la constitution d'une servitude sur la parcelle cadastrée sous les références AC 188 et sise 4 Rue de la Passerelle de canalisations et différents ouvrages du réseau de distribution de gaz.

Acte :	Délibération n° 07 du 04 octobre 2018 (20181004_1DB07) : Régie d'Hôtellerie de plein air et de loisirs – Création d'un emploi permanent
Objet :	4.4 Autres catégories de personnel

Considérant à la fois les besoins du service et dans le souci de valoriser la maison de gardien de l'Ile de la Ronde, le Conseil Municipal unanime décide de créer un emploi à temps partiel (9 heures hebdomadaires) à durée indéterminée à compter du 01 novembre chargé notamment de l'entretien des installations du camping et dont la rémunération prendrait la forme d'un avantage en nature constitué par la mise à disposition du logement.

Acte :	Délibération n° 08 du 04 octobre 2018 (20181004_1DB08) : Indemnité de conseil de la Trésorière Releveuse municipale
Objet :	4.4 Autres catégories de personnel

Considérant l'absence d'étude prospective sur la situation financière de la Commune depuis l'année 2015, le manque de pertinences des propositions faites dans un certain nombre de dossiers (équilibre du Budget annexe de la Régie d'Hôtellerie de plein air et de loisirs, vente CENTRAKOR) qui pénalise la collectivité ainsi que le caractère succinct des réponses fournies aux différentes demandes des services, le Conseil Municipal décide, par 23 voix contre 4, de supprimer les indemnités versées jusqu'ici à Madame Catherine DESNOS – Comptable du Trésor chargée des fonctions de Receveur municipal – en application de la Délibération n° 01 du 29 octobre 2015.

Acte :	Délibération n° 09 du 04 octobre 2018 (20181004_1DB09) : Mandat spécial à un Conseiller Municipal
Objet :	5.2 Fonctionnement des assemblées

Considérant néanmoins que la représentation de la Commune aux audiences auxquelles elle est appelée est confiée à Madame Marie-Claude LACARIN dans le cadre d'un mandat spécial, le Conseil Municipal unanime autorise le remboursement à l'intéressée de ses frais de déplacement dans les conditions applicables aux personnels civils de l'Etat telles que prévues par le Décret n° 2006-781 du 03 juillet 2006.

Acte :	Délibération n° 10 du 04 octobre 2018 (20181004_1DB10) : Communauté de Communes SAINT-POURCAIN SIOULE LIMAGNE – Schéma de mutualisation
Objet :	5.7 Intercommunalité

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Schéma de mutualisation des services validé par le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Saint-Pourçain Sioule Limagne le 25 juin 2018.

Acte :	Délibération n° 11 du 04 octobre 2018 (20181004_1DB11) : Finances – Décision modificative n° 2 du Budget général
Objet :	7.1 Décisions budgétaires

Par 23 voix contre 4, est adoptée la Décision modificative n° 2 du Budget général qui s'équilibre à 276.592,99 € en investissement et 1.158,99 € en fonctionnement.

Acte :	Délibération n° 12 du 04 octobre 2018 (20181004_1DB12) : Finances – Demande de récupération en fonctionnement du résultat de la section d'investissement du Budget annexe de la Régie d'Hôtellerie de plein air et de loisirs
Objet :	7.1 Décisions budgétaires

Considérant les caractéristiques de l'équilibre financier du Budget annexe de la Régie d'Hôtellerie de plein air et de loisirs, le Conseil Municipal, par 23 voix contre 4, sollicite l'autorisation dérogatoire prévue à l'article L.2311-6 du Code Général des Collectivités Territoriales de reprendre en fonctionnement tout ou partie de l'excédent d'investissement généré par les dotations aux amortissements.

Acte :	Délibération n° 13 du 04 octobre 2018 (20181004_1DB13) : Vie associative – Attribution de subventions
Objet :	7.5 Subventions

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer les subventions proposées au titre de l'année 2018 pour un total de 54.595,20 €, étant observé que les dépenses correspondantes s'imputeront sur les crédits prévus à cet effet au Budget primitif et que les subventions accordées au titre de l'aide à l'équipement, à la formation, aux manifestations, aux frais d'arbitrage et aux aides exceptionnelles seront versées sur production de pièces justificatives, en proportion des dépenses réellement exposées par les bénéficiaires par rapport aux dépenses annoncées à l'appui de leur demande et dans la limite des montants individuels votés.

Acte :	Délibération n° 14 du 04 octobre 2018 (20181004_1DB14) : Programme d'incitation pour la réfection des façades du centre-ville – Attribution de subventions
Objet :	7.5 Subventions

Compte tenu du montant définitif des travaux éligibles porté sur les factures produites par les demandeurs, le Conseil Municipal unanime autorise le versement des subventions correspondantes dans le cadre de l'opération de soutien des travaux de réfection de façades pour un montant total de 721,95 €.

Acte :	Délibération n° 15 du 04 octobre 2018 (20181004_1DB15) : Prêt des salles, matériels et installations communales – Tarifs
Objet :	7.10 Divers

Le Conseil Municipal unanime complète sa délibération précédente n° 05 du 04 mai 2017 et décide d'instaurer un tarif de **500,00 €** à titre de pénalité pour les utilisateurs qui ne rendraient pas la salle Champ-Feuillet dans un état de propreté qui ne permettrait pas son utilisation immédiate.

Acte :	Délibération n° 16 du 04 octobre 2018 (20181004_1DB16) : Finances – Remboursement de frais
Objet :	7.10 Divers

Considérant l'intérêt pour la collectivité des missions concernées, le Conseil Municipal unanime autorise à l'unanimité le remboursement à l'intéressé des dépenses qu'il a exposées pour pourvoir au remplacement d'un détenteur de gaz au camping, pour un montant total de 51,90 €.

Acte :	Délibération n° 17 du 04 octobre 2018 (20181004_1DB17) : Installations classées pour la protection de l'environnement – Autorisation d'exploitation d'une carrière de roche massive et de ses installations connexes à Bransat par la société CMCA
Objet :	8.8 Environnement

Le Conseil Municipal est informé que, par Arrêté n° 1890/2018 du 23 juillet 2018 intervenu après avis favorable de la Commission départementale de la nature des paysages et des sites en date du 11 juillet 2018, Monsieur le Préfet de l'Allier a autorisé la Société CMCA à renouveler et étendre l'exploitation d'une carrière de gneiss située lieux-dits « Village de Charendon » et « La Contrée des roches » sur le territoire de la Commune de Bransat.

Fait et dressé à Saint-Pourçain-sur-Sioule le 5 octobre 2018
par le Maire soussigné,

Bernard COULON

